

PÉROU

La visite du secrétaire général de l'Organisation des États américains doit être axée sur les droits humains

Index AI : AMR 46/019/00

Embargo : 23 juin 2000

*« La prochaine visite du
secrétaire général de
l'Organisation des États
américains (OEA) au Pérou, à
la suite d'une élection
présidentielle marquée par la
fraude, devra être axée sur
une meilleure protection et
une meilleure promotion de
tous les droits inscrits dans la
Convention américaine
relative aux droits de
l'homme », a déclaré
aujourd'hui Amnesty
International.*

*Dans une lettre adressée
au secrétaire général de
l'OEA, César Gaviria Trujillo,
Amnesty International s'est
dite préoccupée par le fait
que les droits humains n'ont*

*pas constitué une priorité
durant le mandat du
président Fujimori.*

*« Dans les années 90,
l'État a engagé une réforme
du système judiciaire qui, loin
de le renforcer, a au
contraire sapé son
indépendance et son
impartialité, et qui a
également amoindri l'autorité
de la loi », a poursuivi
l'organisation de défense des
droits humains.*

*Dans sa lettre, Amnesty
International soulignait ses
préoccupations quant à des
pratiques incompatibles avec
les obligations qui sont celles
du Pérou au titre de la
Convention américaine
relative aux droits de
l'homme : la limitation de la*

liberté d'expression, le manque de volonté politique de briser le cercle de l'impunité et le recours à des tribunaux militaires aux termes de la législation antiterroriste.

« Les journalistes et les chefs de l'opposition sont souvent victimes de menaces ou de harcèlement parce qu'ils osent dénoncer les atteintes aux droits humains ou critiquer le gouvernement. Ces mesures d'intimidation sont mises à exécution avec la tolérance, si ce n'est la connivence, des responsables des pouvoirs exécutif et judiciaire », a fait observer Amnesty International.

« Les dispositions législatives antiterroristes

De nombreuses victimes d'atteintes aux droits humains commises entre 1980 et 1995 n'ont pas pu obtenir justice ni même se voir accorder une quelconque réparation à cause des lois d'amnistie de 1995 qui ont protégé les agents des forces de l'ordre impliqués dans ces atteintes. Amnesty International demande

sont contraires aux obligations internationales du Pérou et elles ont conduit à de nombreuses atteintes aux droits humains, notamment l'arrestation de centaines de personnes sous de fausses accusations de terrorisme », a ajouté Amnesty International.

« Plus particulièrement, la loi autorisant les procès de civils devant des juridictions militaires pour le crime de "trahison" lié au terrorisme devrait être modifiée puisque l'indépendance et l'impartialité de ces juridictions sont sérieusement remises en cause », a poursuivi l'organisation de défense des droits humains. instamment aux autorités péruviennes d'abroger ces lois.

Dans sa lettre, l'Organisation critiquait également la décision du Pérou de ne plus reconnaître la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ce qui prive les victimes de tout recours devant une juridiction internationale.

Enfin, Amnesty International prie instamment le secrétaire général de l'OEA de soutenir les activités légitimes des défenseurs des droits humains et de dénoncer tout acte d'intimidation ou de harcèlement à leur encontre.

« Si le Pérou veut être un pays véritablement démocratique, il lui faut respecter tous les droits inscrits dans les textes internationaux relatifs aux droits humains », a conclu Amnesty International. ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres, au 44 207 413 5566.